

Image not found or type unknown



Emploi du temps travail de nuit

Par **nelcijim**, le **27/06/2016** à **18:04**

Bonjour,

Je suis maîtresse d'internat dans une maison familiale et rurale dans le Finistère. Mon employeur veut changer mon planning horaire dès septembre prochain. J'aimerais savoir si ce planning est légal, le voici :

lundi de 17 h 00 à 8 h 30
mardi de 19 h 00 à 8 h 30
mercredi de 17 h 00 à 8 h 30
jeudi de 19 h 00 à 10 h 30

Merci de me tenir au courant.